

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du Lundi 15 mars 2021

Objet : Vote du Compte Administratif 2020 - Affectation des résultats 2020
Budget Principal, budget Droits de stationnement et budget Eau

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 15 mars 2021 à 18 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Mont Favv à
Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader
KHADRAOUI, Jeanne VAUTHAY,

Etaient excusés: Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX,
Laurène CAUL-FUTY, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Sabine TOUNA a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Date de convocation : 10/03/2021

Date d'affichage : 10/03/2021

Monsieur Le Président de séance ouvre la séance et demande à Madame
BOULANGER Sabrina de bien vouloir présenter le Compte Administratif 2020 du
budget principal, budget Droits de stationnement et budget Eau.

Monsieur Le Président précise que le Compte Administratif est en accord avec le
compte de gestion et propose de le résumer.

1/ Compte Administratif 2020 – Budget Principal.

Fonctionnement :

Recettes réelles	5 509 928,77 €
Excédent de fonctionnement reporté	165 538,73 €
Recettes totales	5 675 467,85 €
Dépenses totales	4 981 365,15 €
Excédent de fonctionnement	694 102,70 €

Investissement :

Recettes réelles	1 064 860,92 €
Excédent d'investissement reporté	1 173 680,23 €
	2 238 541,15 €
Dépenses totales	1 104 105,77 €
Excédent d'investissement	1 134 435,38 €
Restes à réaliser	-144 529,86 €
Total	989 905,52 €

Affectation du résultat

Monsieur Le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit et se retire pour le vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Compte 001	Excédent d'investissement reporté	1 134 435,38 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	694 102,70 €

DECLARE que le compte administratif 2020 et l'affectation des résultats sont approuvés sans observation ni réserve de sa part.

Votants : 7
 Voix pour : 7
 Voix contre : 0
 Abstentions : 0

2/ Compte Administratif 2020 – Budget Eau.

Fonctionnement :

Recettes réelles	323 284,78 €
Excédent de fonctionnement reporté	183 512,76 €
Recettes totales	506 797,54 €
Dépenses totales	159 092,77 €
Excédent de fonctionnement	347 704 ,77 €

Investissement :

Recettes réelles	106 912,48 €
Excédent d'investissement reporté	714 601,52 €
	821 514,00 €
Dépenses totales	144 496,20 €
Excédent d'investissement	677 017,80 €
Restes à réaliser	- 000,00 €
Total	677 017,80 €

Affectation du résultat

Monsieur Le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit et se retire pour le vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Compte 001	Excédent d'investissement reporté	677 017,80 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	347 704,77 €

DECLARE que le compte administratif 2020 et l'affectation des résultats sont approuvés sans observation ni réserve de sa part.

Votants : 7
 Voix pour : 7
 Voix contre : 0
 Abstentions : 0

3/ Compte Administratif 2020 – Budget Droits de stat**Fonctionnement :**

Recettes réelles	367 121,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	78 170,83 €
Recettes totales	445 291,83 €
Dépenses totales	242 252,34 €
Excédent de fonctionnement	203 039,49 €

Investissement :

Recettes réelles	89 727,34 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
	89 727,34 €
Dépenses totales	263 787,67 €
Déficit d'investissement reporté	14 819,31 €
	278 606,98 €
Déficit d'investissement	188 879,64 €
Restes à réaliser	- 000,00 €
Total	- 188 879,64 €

Affectation du résultat

Monsieur Le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit et se retire pour le vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	188 879,64 €
Compte 001	Déficit d'investissement reporté	188 879,64 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	14 159,85 €

DECLARE que le compte administratif 2020 et l'affectation des résultats sont approuvés sans observation ni réserve de sa part.

Votants : 7

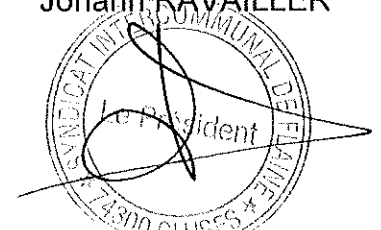
Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme au registre

Le Président
Johann RAVAILLER



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2021

Présenté par (1) Le Le Président.
 A 74300 FLAINE, le 15/03/2021
 Le Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A 74300 FLAINE, le 15/03/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Gwenaël RUAU - Suppléante Arâches	
Inès NAVILLOD - Titulaire Arâches	
Jean-Paul CONSTAT - Vice-Président - Titulaire Arâches	
Jeanne VAUTHAY - Titulaire Magland	
Johann RAVAILLER- Président - Titulaire Magland	
Julien DELEMONTEX - Suppléant Arâches	
Kader KHADRAOU I- Titulaire Magland	
Laurène CAUL-FUTY - Titulaire Magland	
Marjolaine LEVEQUE - Titulaire Arâches	
Peter JULES - Titulaire Arâches	
Rozenn DURAND - Titulaire Arâches	
Sabine TOUNA - Titulaire Magland	
Sophie DEPOISIER - Suppléant Magland	
Stéphanie FERRAND - Titulaire Magland	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES



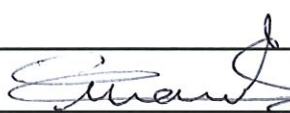


IV
D

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2021

Présenté par (1) Le Le Président,
 A 74300 FLAINE le 15/03/2021
 (1) Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A 74300 FLAINE, le 15/03/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Gwenaël RUAU - Suppléante Arâches	
Inès NAVILLOD - Titulaire Arâches	
Jean-Paul CONSTAT - Vice-Président - Titulaire Arâches	
Jeanne VAUTHAY - Titulaire Magland	
Johann RAVAILLER- Président - Titulaire Magland	
Julien DELEMONTEX - Suppléant Arâches	
Kader KHADRAOU I- Titulaire Magland	
Laurène CAUL-FUTY - Titulaire Magland	
Marjolaine LEVEQUE - Titulaire Arâches	
Peter JULES - Titulaire Arâches	
Rozenn DURAND - Titulaire Arâches	
Sabine TOUNA - Titulaire Magland	
Sophie DEPOISIER - Suppléant Magland	
Stéphanie FERRAND - Titulaire Magland	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2021

Présenté par (1) Le Le Président,
 A 74300 FLAINE le 15/03/2021
 (1) Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A 74300 FLAINE, le 15/03/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Gwenaël RUAU - Suppléante Arâches	
Inès NAVILLOD - Titulaire Arâches	
Jean-Paul CONSTAT - Vice-Président - Titulaire Arâches	
Jeanne VAUTHAY - Titulaire Magland	
Johann RAVAILLER- Président - Titulaire Magland	
Julien DELEMONTEX - Suppléant Arâches	
Kader KHADRAOU I- Titulaire Magland	
Laurène CAUL-FUTY - Titulaire Magland	
Marjolaine LEVEQUE - Titulaire Arâches	
Peter JULES - Titulaire Arâches	
Rozenn DURAND - Titulaire Arâches	
Sabine TOUNA - Titulaire Magland	
Sophie DEPOISIER - Suppléant Magland	
Stéphanie FERRAND - Titulaire Magland	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.